



ANALYSE CRITIQUE COMITE TECHNIQUE LOCAL DU 16 OCTOBRE 2018

Les élus CGT au Comité Technique (CT) local ont décidé, au vu de l'ordre du jour, de lire aux membres de la direction une déclaration liminaire critique. En effet, sauf le point sur les « ponts naturels », tous les autres sujets à l'ordre du jour sont proposés au débat « pour information »... mais quelle information, lorsque l'on constate la pauvreté des documents fournis à vos représentants ?

Les points n°1 et 2 visaient à recueillir l'approbation de vos élus quant aux procès-verbaux des CT des 18 et 27 septembre dernier. N'ayant pas siégé, nous n'aurions de toute manière pas pris part au vote. Nous aurons malgré tout noté une particularité quant au vote d'une organisation syndicale (OS) qui, sur les deux points du travail à distance de la trésorerie de Saint Aulaye pour la trésorerie de Montpon, d'une part, et sur le point du protocole d'entraide du SPF de Ribérac pour le SPFE de Périgueux, d'autre part, se prononce « contre » en première convocation, puis s'abstient lors de la re-convocation !! Sans avoir fait évoluer d'un iota la direction sur ces thèmes, nous sommes en droit de nous poser des questions quant à la cohérence de sa politique revendicative... A moins que, lors de la première convocation, elle ait suivi le vote unanime « contre » des autres OS du Département !! Visiblement, lorsque les autres OS ne siègent pas, elle peut montrer son vrai visage : celui de l'accompagnement des régressions sociales.

Point n°3 – Commune nouvelle de Coly-Saint-Amand. Détermination des services compétents en matière d'impôts (pour information) :

Il s'agit de la 22ème fusion de communes en Dordogne depuis 2016 ! Celle-ci sera gérée par la trésorerie de Montignac, déjà gestionnaire de la Communauté de communes à laquelle appartient Coly-Saint-Amand. Or, la trésorerie de Montignac est en grande difficultés du fait d'un sous-effectif chronique.

Dans son souci de permettre une information complète des élus, la direction nous a mis dans la charrette, accolé à ce point, la fusion des communes de Maurens, Laveyssière, Saint Jean d'Eyraud et Saint Julien de Crempse, pour former la nouvelle commune de Eyraud-Crempse-Maurens, et la fusion des communes de Sainte Eulalie d'Eymet, de Sainte Innocence et de Saint Julien d'Eymet, pour former la commune nouvelle de Saint-Julien-Innocence-Eulalie.

Nous vous ferons grâce des conséquences de ces fusions sur les attributions de compétence. Nous noterons tout de même la cohérence de gestion consistant à transférer la gestion de la commune Eyraud-Crempse-Maurens (située au sud de Villamblard, aux portes de Bergerac), désormais dépendante de la trésorerie de Ribérac... Bon courage aux régisseurs !!!

Pour la CGT, il n'y a guère de doute sur le fait que ces fusions « à marche forcée » des communes et des EPCI, ne répondent qu'à des contraintes financières. Elles sont purement artificielles. Ce qui est certain, c'est qu'en regroupant de la sorte, c'est le réseau de nos trésoreries et la qualité de service aux usagers qui en pâtiront forcément.

Point n°4 – Déploiement du télétravail à domicile (pour information) :

Son organisation et son déploiement sont prévus durant la fin de l'année 2018, sa mise en œuvre, au premier trimestre 2019.

Les candidatures concerneront un maximum de 10 % des effectifs à l'issue des trois ans pour une durée maximale de trois jours/semaine, « mensualisables » à douze jours par mois, mais seulement 5 % des effectifs en phase de déploiement, en 2019, soit 28 agents en Dordogne, pour un jour par semaine de télétravail. Les candidatures pour cause médico-sociale seront gérées « hors quota » et examinées au cas par cas.

Une convention tripartite sera signée entre la Direction, le chef de service et l'agent concerné.

Un ordinateur portable sera fourni. La connexion se fera en mode wi-fi !!! Les agents auront l'obligation de déclarer à leur assureur que leur domicile deviendra, même ponctuellement, leur lieu de travail... la surprime éventuelle ne sera pas prise en charge par notre employeur.

Théoriquement, l'ensemble des missions sont éligibles au télétravail à domicile ; dans les faits, sans information exhaustive sur les applications qui pourront fonctionner dans ce cadre et en ayant à l'esprit qu'aucun document ne pourra sortir des services, l'éventail des travaux pouvant être réalisés risque se limiter à des tâches de saisie ou de rédaction...

Point n°5 – Affichage d'indicateurs de qualité de service dans les SIP (pour information) :

Sept nouveaux indicateurs à l'horizon 2020 seront mis en place pour mesurer la qualité de service et l'efficacité des SIP dans leurs relations aux usagers. La mise en place se fera progressivement avec quatre indicateurs dès 2018, deux nouveaux en 2019, puis un dernier sera décliné en 2020. Cette mise en service progressive va suivre l'évolution de la relation à l'utilisateur voulue par notre DG. Ainsi, par exemple, en 2018, l'un des nouveaux indicateurs consiste en la mesure de la satisfaction des usagers après un rendez-vous ; en 2019, un indicateur déterminera le taux de courriels envoyés dans un délai d'une semaine ; en 2020, un indicateur permettra de connaître le taux d'utilisateurs satisfaits après un appel à un conseiller téléphonique.

Comment ne pas y voir la direction que souhaitent faire prendre nos directeurs à la mission d'accueil de nos usagers : une limitation drastique de la réception physique. Nul besoin d'être grand-clerc pour y voir la poursuite de la politique visant à trouver de nouveaux viviers de suppression d'emplois.

Point n°6 – Ponts naturels 2019 (pour avis) :

Seul point à l'ordre du jour pour lequel la direction souhaite prendre l'avis des représentants du personnel.

Ce qui peut apparaître comme une mesure de « bon sens » car facilitant la prise de congés, occulte systématiquement deux éléments importants du débat : l'accessibilité du service public à nos usagers et l'imposition de jours de congés aux agents.

Vos élus auraient voté contre pour les raisons suivantes :

- permettre l'accès à notre service public à nos usagers, surtout dans une période sensible (diminution des horaires d'ouverture au public, mise en place du PAS...) ;
- permettre aux agents de poser leurs congés quand bon leur semble (sous réserve des nécessités de service).

Vos élus au CT

Valérie DURAND

Olivier DARRIN

Isabelle FARNIER

Philippe GORY

Marie-Christine ROUQUETTE

Christophe GRAPOTTE